



COMMUNIQUÉ

Utilisation du terme "Sélection des Landes"

En cette fin de saison, il est rappelé à tous les clubs organisateurs d'un match promotionnel que le terme « **Sélection des Landes** » ne peut être utilisé qu'avec l'accord du Bureau du District des Landes de football.

Une demande est à formuler au secrétariat du District au plus tard un mois avant la manifestation. Il sera notamment précisé les noms, prénoms et clubs d'appartenance des joueurs retenus étant précisé qu'aucun joueur en cours de suspension ou non licencié ne pourra prendre part à ce type de match.

Il appartient au club organisateur d'obtenir l'accord des clubs d'appartenance des joueurs concernés.

En fonction des disponibilités :

- Un cadre technique du District pourra être attaché à la Sélection
- Des équipements spécifiques seront mis à disposition sur demande.